

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2272

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s): La Tour-de-Salvagny

Objet : Environnement - Régie agricole - Indemnisation suite à la cessation d'exploitation agricole de plusieurs terrains situés chemin des Planchettes et avenue de la Poterie - Approbation de la convention d'indemnisation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

<u>Présents</u>: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé: Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2272

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s): La Tour-de-Salvagny

Objet : Environnement - Régie agricole - Indemnisation suite à la cessation d'exploitation agricole de plusieurs terrains situés chemin des Planchettes et avenue de la Poterie - Approbation de la convention d'indemnisation

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain agricole situées chemin des Planchettes et avenue de la Poterie à La Tour-de-Salvagny, actuellement cultivées par monsieur André Bergeon.

Dans le cadre de la création d'une régie publique agricole, la Métropole doit reprendre ces parcelles de terrain pour les mettre en culture.

II - Désignation des parcelles et objet de l'éviction agricole

Il s'agit des parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 54 760 m², cadastrées AB 5, 13, 15 et 16, situées chemin des Planchettes et avenue de la Poterie à La Tour-de-Salvagny.

Ces parcelles sont cultivées, selon un bail rural verbal établi en son temps avec les anciens propriétaires pour un usage agricole. Monsieur André Bergeon les exploite en pré de fauche.

III - Conditions de la résiliation du bail rural

Aux termes du projet de convention d'indemnisation agricole, la Métropole versera, à titre d'indemnité globale d'éviction agricole, un montant de 54 760 € à monsieur André Bergeon, ce dernier s'engageant à libérer les lieux après la fauche qui aura lieu, au plus tard, le 15 juin 2023.

La direction de l'immobilier et de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente délibération se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) la convention d'indemnisation et de résiliation du bail à régulariser entre la Métropole et monsieur André Bergeon,
- b) le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant total de 54 760 € pour la libération des parcelles de terrain agricole cadastrées AB 5, 13, 15 et 16, d'une superficie totale de 54 760 m², situées chemin des Planchettes et avenue de la Poterie à La Tour-de-Salvagny, dans le cadre de la création d'une régie agricole par la Métropole.
- 2° Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette indemnisation.
- **3° La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021 pour un montant de 11 307 133 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O7174.
- **4° Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2023 chapitre 21, pour un montant de 54 760 € correspondant à l'indemnité à verser.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

 Publié le : 25 avril 2023
 Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-302925-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023

Date de réception préfecture : 25 avril 2023